



N° 2025 -BU-028

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 6 Mars à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Antoine-Audoïn MAGGIAR, Michel MULOT (départ à 18h45), Annick BERTRAND, Pierre TISSIER-MARLOT, Jean-Christophe SAVE, David BONGARD (arrivé à 18h30 et départ à 20h), Marie-Claire RANVIER (départ à 18h45), Dominique STRIESKA, Michel MARIE, Serge DUCREUZOT (départ à 20h), Jean-Paul LAMBOURG, Didier BOURLON.

Absents excusés :

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Michel MARIE

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 13
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Approbation du procès-verbal

N° 2025-BU-028

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 20 Février 2025.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 058-200067882-20250306-2025_BU_028-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 6 Mars 2025**

**Le Président,
Serge CAILLOT.**

**Le Secrétaire de Séance,
Michel MARIE.**

